



CONSTITUTION DU PANIER ET IDENTIFICATION

L'INTERNAUTE ET LA VALIDATION DU PANIER

- Objectif : Permettre à l'internaute de finaliser et revenir sur ses achats.
- Actions Possibles de l'Internaute :
 - Choisir les caractéristiques du produit : Couleur, taille, options...
 - Être informé de la disponibilité : Indication claire du stock. Si épuisé, l'internaute peut être prévenu.
 - Connaître le délai d'expiration du panier : Délai de validité (ex: 1h, 20 min). Au-delà, le panier peut être vidé.
 - Avoir la possibilité de retirer ou d'ajouter des articles :
 - Ajouter : Bouton "+"
 - Supprimer : Icône "x" ou "Supprimer"
 - Modifier la quantité : Cliquer sur les signes "+" et "-" ou entrer le nombre.
 - Vérifier le contenu : Titre "Panier" en haut ou à droite.
- Pouvoir créer une présélection (favoris, wishlist) : Liste de favoris pour les articles consultés ou souhaités.

Les Indicateurs Clés de Suivi du Processus de Vente

- **Objectif** : Simplifier au maximum la procédure de création.
- **Étapes et Informations** :
 - **Demander l'e-mail en premier** : L'adresse e-mail est la clé pour la suite du processus. Si l'internaute abandonne, elle permet de le relancer.
 - **Demander le minimum d'informations et les enregistrer** :
 - Nécessaire : Nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone... (si la vente le justifie).
 - Si abandon : Les informations déjà entrées sont conservées (nom, prénom, e-mail...).
 - **Proposer la possibilité de commander sans compte** : Option "invité" pour une commande rapide avec un minimum d'informations (e-mail et adresse de livraison).
 - **Automatiser la saisie** : Utilisation de "Facebook Connect" pour simplifier l'identification si l'internaute a un compte Facebook.
 - **Respecter la protection des données** :
 - Informer clairement sur la collecte et le traitement des données (opt-in).
 - Garantir le droit d'accès, de modification et de suppression des données.
 - Assurer la sécurité et la confidentialité des informations.
 - Indiquer la durée de conservation (3 ans conseillé).
 - L'entreprise doit prouver sa conformité avec ces règles.